

VENDRAIT-ON LES BIJOUX DE FAMILLE, CECI SANS DEBAT ? PAMPELONNE, SA BAIE ET L'ARGENT ROI !

Cette rubrique sur le site internet communal a été obtenue de haute lutte par l'opposition. Maintenant il reste à pouvoir s'exprimer et débattre lors des conseils municipaux et commissions. Et là ce n'est pas gagné ! Lors du conseil municipal du 9 avril 2024, l'opposition avait de multiples questions sur le projet ZMEL Pampelonne visant à organiser le mouillage des navires dans toute la baie de Pampelonne.. Tiens, tiens, nous pensions que la mesure visait à protéger la posidonie sur la partie Nord de la baie.. Eh bien non le texte de délibération prévoit bien une Délégation de Service Public avec un gestionnaire pour toute la baie. Bref, après avoir lu les centaines de pages préparatoires de la délibération, voilà que le temps du débat était venu, ce que nous pensions.. Mais il n'en a rien été, le maire semble t-il agacé par nos questions nous indique, après quelques questions seulement, qu'il nous faut lui envoyer les questions et passer au vote. Rappelons que le maire dispose dans le code CGCT de droit d'organisation des débats, mais pas de droit de censure.. La délibération concerne la délégation pour 15 ans jusque 2040 de l'organisation et de la gestion du mouillage dans la baie de pampelonne portant sur plusieurs dizaines de millions d'euros de Chiffres d'affaires comme indiqué par le gestionnaire dans son prévisionnel.

Au surplus **le gestionnaire prévoit la création d'une « market place »** avec service de livraisons à bord, occasionnant de fait des liaisons maritimes via navette vers les navires.. La démultiplication des navettes de livraisons constitue t-elle une mesure de protection de la posidonie ? ou au contraire lui est-elle néfaste ? On est bien loin des objectifs environnementaux annoncés. Après avoir privatisé en masse la plage avec de multiples établissements dits « haut de gamme », voici qu'on privatise la baie maritime en face. Tout semble permis à cette majorité municipale !

Le gestionnaire prévoit également que tout navire devra se signaler sur l'application mobile, même les navires qui n'utiliseront pas les bouées coffre du gestionnaire.. La constitution et la liberté de déplacement sont-elles respectées ?

Encore plus surprenant le gestionnaire s'accorde le droit de développer son activité « à proximité du local d'exploitation », pour vendre des produits.. Lorsqu'on interpelle le maire sur le respect du schéma de pampelonne, on nous indique qu'on a pas bien compris le contenu de... ce qui est pourtant écrit.. Après nous avoir fait, à de nombreuses reprises en conseil municipal, des remarques et réponses sur l'intérêt général, voici maintenant que les élus de l'opposition ne sauraient pas lire et en comprennent pas.. (ce qui est pourtant écrit).. Il semble que la majorité soit à bout d'arguments et de réponse pour en venir à ce type de réponses ! **La majorité, avec cette délibération, voudrait entériner une délégation pour 15 ans d'une des plus belles baies du monde, ceci sans débat et sans questions ?** Les pouvoirs publics et l'Etat particulièrement laisseront-ils ces agissements se dérouler sans intervenir pour rétablir le bon droit au débat des élus ? Les élus peuvent-ils bénéficier d'un débat pour voter ensuite en temps qu'élus informés ? Autre débat, les ramatuellois ont ils été interrogés publiquement, visuels à l'appui, sur le fait que la baie comporterait dorénavant pour 15 ans des bouées et coffres pendant toute la saison ?

Finis les belles vues et photo souvenirs, maintenant on aura vue.. sur le port de Pampelonne !

L'opposition B GOETHALS & P GASPARINI